



DIRECTION GENERALE DEVELOPPEMENT
DURABLE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITE
DES TERRITOIRES

POLE CULTURE, PATRIMOINE ET IDENTITES

DEPARTEMENT CREATION ARTISTIQUE ET
PATRIMOINE

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

pour l'organisation des Journées commémorant la langue et la culture créole guyanais

Objet de la consultation :

La Collectivité Territoriale de Guyane souhaite confier à un opérateur privé l'organisation des Journées commémorant la langue et la culture créole. Pour rappel, l'objectif de la Journée internationale de la langue et de la culture créoles est de promouvoir, valoriser et préserver les langues et cultures créoles à travers le monde. Elle est célébrée chaque année le 28 octobre. La Collectivité propose chaque année en fonction du nombre d'opérations proposées par les services et partenaires un format semaine, quinzaine ou mois du créole.

A l'instar des Journées Goût et Saveurs de Guyane, la Collectivité Territoriale fait le choix de soutenir un opérateur pour coordonner la nouvelle programmation 2025. Cette volonté politique vise à encourager l'initiative privée, à développer la diversité culturelle, à promouvoir les territoires et à ancrer la culture dans le développement local.

Descriptif de l'action :

L'objectif de cet appel à manifestation est la mise en place d'un programme d'actions dans plusieurs bassins de vie qui se déroulera dans la période indicative du 1^{er} au 28 octobre 2025. Elle vise également à mettre en réseau les acteurs œuvrant dans la promotion, la valorisation et la préservation de la langue et de la culture créole guyanaise à travers toutes les formes d'art (chant, danse, langue écrite et parlée, patrimoine culinaire etc...).

Actions incontournables à intégrer dans la programmation :

L'opérateur proposera des actions innovantes de valorisation de langue et culture créole guyanais. Toutefois, les actions incontournables suivantes sont à prendre en compte dans la proposition :

- Journées Créoles : « La cuizin nou gangan » en partenariat avec la Fédération des Arts traditionnels Créoles de Guyane
- Conférence et ateliers de lecture et d'écriture sur les fondements de la langue créole en partenariat avec l'association Konvwé Alfred Parépou
- Concours d'éloquence en créole guyanais en partenariat avec l'association Rakaba
- Organisation d'une table ronde sur la pratique du créole guyanais dans les productions artistiques à destination de la jeunesse en partenariat avec l'association Rakaba
- La dictée créole à destination des élus et du grand public en partenariat avec l'association Rakaba
- Lancement officiel du jeu Skra Kréyol en collaboration avec Rakaba et le concepteur M. Jean-Claude Charles Félicité
- Ateliers participatifs autour de la langue et de la culture créoles, à destination d'un large public
- Inclure les publics empêchés (personnes en EHPAD, en situation de handicap, ou placées sous-main de justice) dans les actions proposées, ou déployer la manifestation directement vers ces publics.

Modalités de mise en œuvre et engagements de l'opérateur

Un comité de pilotage « Journées Créoles » est mis en place avec pour mission de proposer et valider la programmation 2025. Ce comité de pilotage est composé outre des différents services compétents du pôle Culture, Patrimoine et Identités, d'acteurs privés et publics œuvrant pour la promotion, la valorisation et la préservation du créole guyanais.

L'opérateur :

- Coanimera le comité de pilotage des « Journées Créoles » et réalisera les compte-rendu de réunions.
- Soumettra au comité de pilotage une programmation tenant compte des actions incontournables mentionnées dans la rubrique « Actions incontournables à intégrer dans la Programmation » mise en forme avec le budget prévisionnel associé dans la limite de l'enveloppe alloué à l'AMI
- Mettra en œuvre la programmation validée par la CTG
- Fera état régulièrement de l'avancée de l'opération à la CTG et signalera toutes les difficultés qui pourraient entraver la bonne marche de l'exécution du projet.
- S'engage à réaliser un bilan exhaustif de ces journées 2025 qui sera communiqué un mois après la fin du programme. Une vidéo récapitulative pourra être également réalisée.

Critères d'admissibilité

Les candidats doivent avoir de solides références dans l'organisation et le suivi de manifestations d'envergure territoriale.

Les candidats doivent également être à jour de leurs obligations administratives et fiscales.

Dotation financière

Cet appel à manifestation est doté d'une enveloppe budgétaire de **25 000 €**.

L'opérateur devra solliciter d'autres financements publics et des sponsors pour compléter le budget de l'opération.

Calendrier

Le présent appel à manifestation sera publié sur le site de la CTG le **mardi 05 août 2025**.

Les dossiers de candidature devront être envoyés **avant le mardi 19 août 2025 à 18 h** (heure de Guyane).

Le choix de l'opérateur interviendra le **jeudi 21 août 2025**.

Versement financier

La CTG versera la dotation par tranche comme suit.

- 30 % à la signature du bon de commande (7 500 €)
- 40 % à la présentation du programme finalisé (10 000 €)
- 30 % à la clôture de l'opération (7 500 €)

Dépôt du dossier

Le dossier devra être composé des pièces suivantes :

- un courrier signé manifestant de l'intérêt du candidat à présenter une offre ;
- une attestation SIRENE et un RIB ;
- un programme d'activités avec les lettres d'intention des partenaires liés à l'organisation ;
- un budget prévisionnel ;
- une attestation d'assurance de responsabilité civile.

et adressé par courriel avec accusé de réception à l'adresse :

patrimoinesculturels@ctguyane.fr.

L'objet du courriel devra porter la mention : « Réponse à l'AMI Journées Créoles ».

Communication

Cette manifestation se déroulera sous le haut patronage de la Collectivité Territoriale de Guyane. Le plan de communication devra afficher le logo de la Collectivité sur toutes les publications et sur les réseaux.

Des outils digitaux spécifiques à l'opération seront créés ou mis à jour.

Renseignements techniques et administratifs

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h30 à 17 h.00

Contact administratif :

Madame Eline CAREME CALONNE

Tel : 0594 56 61 33

eline.caremecalonne@ctguyane.fr